

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le neuvième (9^e) jour du mois de janvier 2017, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 17-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 17-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 17-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2016

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2016, et ce avec dispense de lecture, une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 17-01-04 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- C1604574 à C1604671 et L1600029 à 1600034	183 264,15 \$
- Salaires et rémunérations des élus	58 937,13 \$
- Frais de déplacements	1 366,81 \$
TOTAL	243 568,09 \$

Rés # 17-01-05 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SUBVENTION SALARIALE"

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Subvention salariale".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 17-01-06 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "INTÉGRATION À L'EMPLOI"

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Intégration à l'emploi 2017".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 17-01-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2018"

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2017-2018".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 17-01-08 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OH
POUR 2017**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver, par la présente, les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon pour l'année 2017, chiffrant un déficit de 56 845 \$.

Il est de plus résolu d'accepter, par le fait même, de verser notre participation financière, correspondant à 10% du déficit, selon les modalités prescrites par la Société d'Habitation du Québec.

c.c. O.H. de Saint-Siméon.

Rés # 17-01-09 RELIER LE GARAGE MUNICIPAL À LA « FIBRE OPTIQUE »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au raccordement du « garage municipal (368 rue Bergeron) » à la fibre optique, auprès de l'entreprise *DERY Telecom*, selon l'offre déposée le 11 mai 2016, au coût de 3 000 \$ (plus taxes).

**Rés # 17-01-10 RATIFIER L'ACHAT D'UN LECTEUR DE DONNÉES À L'USINE
D'EAU POTABLE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'achat d'un appareil pour la lecture de données et le logiciel en permettant l'utilisation, à l'usine d'eau potable, auprès de l'entreprise *Automatisation JRT inc.*. Le coût approximatif dudit matériel et de son installation devrait être de 4 000 \$ (plus taxes) et celui-ci sera défrayé à même la « taxe d'accise sur l'essence ».

**Rés # 17-01-11 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE
TRANSITION DE L'OFFICE D'HABITATION (OH)**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur le Maire Sylvain Tremblay sur le « comité de transition de l'Office d'Habitation (OH).

**Rés # 17-01-12 RATIFIER L'APPUI AU MOUVEMENT « ALLIANCE ARC-EN-
CIEL »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier notre appui au projet *Charlevoix, vers une région visiblement ouverte à la diversité sexuelle*, que « l'Alliance Arc-en-ciel » a déposé auprès du Bureau de lutte à l'homophobie au Ministère de la Justice du Québec.

Rés # 17-01-13 APPUI À LA FQM DANS LE DOSSIER DU « BOIS DE SCIAGE »

ATTENDU QUE le 25 novembre 2016, la Coalition américaine du bois d'œuvre a déposé une plainte devant le Département du commerce américain dans le but d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sur le marché américain;

ATTENDU QUE plus de 60 000 emplois directs dépendent de l'industrie forestière dans toutes les régions du Québec, cette initiative pourrait s'avérer catastrophique puisque la forêt constitue une source importante d'emplois;

ATTENDU QUE selon une évaluation du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), la combinaison de droits antidumping et compensateurs demandée par la Coalition américaine du bois d'œuvre pourrait voir les tarifs du bois d'œuvre canadien augmenter de 25 %, voire davantage, ce qui se traduirait par une facture supplémentaire de 225 ou 250 millions de dollars pour l'industrie québécoise;

ATTENDU QUE le niveau de droits compensateurs calculé par les autorités américaines se réalise individuellement dans chaque province, les industriels québécois s'attendent à ce que le taux de notre province soit inférieur à celui des autres en raison du prix très élevé de notre fibre déterminée aux enchères;

ATTENDU QUE les producteurs québécois pourraient subir les impacts pour le faible prix prévalant dans d'autres juridictions, ce que nous ne souhaitons pas. Une demande de taux spécifique pour le Québec a déjà été formulée par le gouvernement du Québec et nous espérons qu'elle sera entendue. Cette demande étant vitale pour notre communauté forestière;

ATTENDU QUE le dernier litige, qui s'est terminé en 2006, a vu l'industrie accepter une entente à rabais en raison de l'essoufflement des entreprises impliquées;

ATTENDU QU' afin d'éviter ce genre d'erreur dans le conflit actuel, nous soutenons donc la demande de l'industrie au gouvernement canadien de mettre en place un programme de garantie de prêts qui permettra aux usines de sciage de financer une partie de leur dépôt auprès de leurs institutions financières à des taux acceptables. Leur objectif principal étant de tenir le coup jusqu'à la fin des procédures judiciaires entamées avec le gouvernement américain;

ATTENDU QUE la vitalité économique de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que celle de notre municipalité est fortement tributaire de l'industrie forestière;

**POUR CES
MOTIFS**

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de prendre position dans le dossier du bois d'œuvre, en appuyant la démarche de l'industrie et du gouvernement du Québec destinée à obtenir un taux spécifique à chaque province et de poursuivre nos efforts de soutien à l'industrie et, par le fait même, à notre communauté forestière.

Rés # 17-01-14 ANNULER LE SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 205 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 160 939 \$;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Saint-Siméon désire affecter un montant de 114 680 \$, ainsi qu'un montant de 47 000 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale ;

ATTENDU QU' il existe un solde de 113 939 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 205 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement ;

Il est par conséquent, proposé par M. Gilles Harvey
appuyé par M. Réjean Hébert
et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense du règlement numéro 205 soit réduit de 225 915 \$ à 160 939 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 205 soit réduit de 118 915 \$ à Ø \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 205, la Municipalité de Saint-Siméon approprie la subvention versée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale, au montant de 47 000 \$, selon les conditions prévues au protocole d'entente ;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement, la Municipalité de Saint-Siméon applique un montant de 113 939 \$ prévu au fonds général d'administration ;

QU' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Rés # 17-01-15 FÊTES DU 200^e DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la création d'un comité qui s'occupera des festivités reliées au 200^e anniversaire de la localité de « Baie-des-Rochers ». Monsieur le maire Sylvain Tremblay et Mme Diane Dufour siégeront sur ledit comité.

Rés # 17-01-16 ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à *l'achat d'une souffleuse à neige*, soit de la part de « Centre Honda Charlevoix » et du « Centre Honda Auto Frank et Michel » ;

ATTENDU QUE l'entreprise *Centre Honda Auto Frank et Michel* a soumis le plus bas prix ;

POUR CES

MOTIFS

sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une souffleuse à neige « Honda HSS1332CTD », de l'année 2017, de l'entreprise *Centre Honda Auto Frank et Michel*, au prix de 4 759,97 \$ (taxes incluses).

Cette somme sera prise à même le fonds d'administration.

Rés # 17-01-17 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|--|-----------|
| - Les Arts et la Ville, cotisation 2017 | 150,00 \$ |
| - Association québécoise d'urbanisme, adhésion 2017 (plus taxes) | 138,00 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**
Décision favorable à la demande de la MRC de Charlevoix-Est (dossier # 378642).
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - o Monsieur Mario Guérin (pompier).
 - o Monsieur Jean-François Belley (travaux publics).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 17 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 17-01-18 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 17.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale